



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## fonctionnement

Question écrite n° 57107

### Texte de la question

M. Georges Colombier attire l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les difficultés que connaît l'enseignement technique agricole, dont les succès sont reconnus, et les moyens financiers en régression aussi bien dans l'enseignement public que privé. Il lui demande quelles dispositions peuvent être prises pour maintenir le niveau de l'enseignement agricole à la place qu'il occupe dans le domaine de la formation professionnelle des jeunes.

### Texte de la réponse

Les inquiétudes manifestées sur l'avenir de l'enseignement agricole témoignent de l'intérêt collectif porté à cet enseignement spécifique, reconnu comme filière de réussite et d'insertion sociale et professionnelle. La maîtrise des dépenses publiques suppose pour tous les acteurs de l'administration des efforts particuliers, notamment en matière d'emploi public. Comme les autres programmes de la mission « enseignement scolaire », l'enseignement agricole doit y contribuer. Lors de la discussion budgétaire du projet de loi de finances pour 2009, le Parlement a néanmoins décidé d'abonder le programme 143 « Enseignement technique agricole » de 38 MEUR permettant notamment de réduire les reports de charges, de revaloriser les subventions des établissements du privé temps plein, d'accompagner la mise en place de la rénovation de la voie professionnelle par la formation continue des personnels, toutes composantes confondues. Concernant l'enseignement agricole public, le programme 143 « Enseignement technique agricole », qui a bénéficié d'un complément de 132 équivalents temps plein (ETP) au printemps, a été à nouveau redynamisé, à la veille de la rentrée, grâce à un supplément de 60 ETP. Ainsi, des places ont été offertes à des élèves en listes d'attente, des options facultatives ont pu être réactivées, et les conditions de remplacement des personnels absents améliorées. À l'occasion de la rencontre avec l'ensemble des syndicats représentatifs de l'enseignement agricole, le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche a affirmé la volonté de tout faire pour garantir dans les années à venir l'identité et la force de cet enseignement, essentiel pour l'avenir de l'agriculture française et le développement des territoires. Il convient de l'inscrire dans une démarche de projet d'avenir, bâti sur des missions et des priorités clairement affirmées. C'est dans cet esprit que le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche a ouvert, le 10 septembre 2009, les assises de l'enseignement agricole public. Les représentants de l'enseignement agricole privé sont associés à ces travaux.

### Données clés

**Auteur :** [M. Georges Colombier](#)

**Circonscription :** Isère (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 57107

**Rubrique :** Enseignement agricole

**Ministère interrogé :** Alimentation, agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 11 août 2009, page 7752

**Réponse publiée le** : 20 octobre 2009, page 9904